

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

accueil@sentiersdavenir.fr

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Bulletin d'information sur les activités du 1er trimestre 2025

Vie de l'ASA au 1er trimestre 2025

Le bureau s'est réuni une fois lors de ce trimestre, mais il a eu 2 réunions du Conseil d'Administration.

Le 8 mars l'assemblée générale ordinaire a été réunie. L'ASA a fait par ailleurs l'objet de reportages (écrits ou parlés) dans plusieurs médias. Ces sujets sont développés dans le présent bulletin.

Assemblée Générale Ordinaire de l'ASA

Une quarantaine de personnes ont assisté à cette AGO. Une cinquantaine de membres votants étaient présents ou représentés. Outre les problèmes posés par les créations des SPPL, les questions d'érosion/submersion des côtes et de délimitation administrative du rivage ont été développés.

Trois membres du conseil étaient à renouveler. Ils ont été réélus. Le conseil d'administration du 28 mars a réélu le président Ronan Goavec et le vice-président Thierry Guyonvarch dans leurs fonctions. Un huitième membre, Dominique Lemaire est entré au CA. Pour plus d'information sur cette AGO [Cliquez ICI](#).

Nouvelles des SPPL

Début des études d'une portion de servitude à Etel

L'administration a débuté les procédures pour créer une portion de servitude aux abords du SACH à Etel....

Les études de tracé de cette SPPL, qui concerne la rive sud du SACH et se prolonge jusqu'au port d'Etel, sont financées par la commune, fortement subventionnée par l'Etat. Le projet a été initié en 2021 dans le cadre du chapitre « [France vue sur mer](#) » du plan France Relance (Covid 19 – voir ci-dessous le Billet du président). Après études effectuées sous maîtrise d'ouvrage municipale, le tracé sera arrêté par le préfet du Morbihan. La maîtrise d'ouvrage des travaux incombera ensuite au département qui déposera la demande de permis d'aménager (à moins que l'Etat ne le fasse à sa place). Et enfin, l'exploitation et l'entretien de la piétons-route reviendra à la commune d'Etel.

Aucune servitude de droit ([L121-31 du code de l'urbanisme](#)) n'est constatée, 100% du tracé relève de la modification ou de la suspension ([L121-32](#))...

L'association a par ailleurs deux remarques en amont de ce projet :

- Pourquoi le traitement du passage de la pointe de la Garenne est-il différent de celui de la plupart des pointes de Belz similaires (Kério, Ninézur, Le Chochet, Machelan...) ?
- Pourquoi la servitude est-elle totalement suspendue le long de la rivière d'Etel ?

A ce stade nous n'avons pas vraiment eu d'explications, les représentants de l'Etat se limitant à dire qu'ils anticipent les possibles réactions des associations et les probables décisions du juge pour déterminer le meilleur compromis. Nous avons attiré l'attention de la municipalité sur la dangerosité du tracé envisagé. Les représentants de l'Etat nous ont indiqué que l'ouvrage qui sera livré à la commune sera entièrement sécurisé.

Mise en œuvre d'une portion de SPPL sur le littoral de Surzur

Il s'agit ici, sur la rivière de Penerf, d'un territoire encore paisible du sud du Morbihan. Un arrêté SPPL a été pris en 2017 par le préfet mais la servitude n'a été que partiellement implantée sur le terrain. Les tronçonneuses et débroussailluses sont intervenues en début d'année sur une portion de plusieurs centaines de mètres pour dégager un espace qui ne pourra être aménagé qu'après obtention d'un permis d'aménager. Aucune explication n'a été donnée pour cette mise en œuvre hâtive. Les risques que le chantier soit envahi cet été sont importants.

Recours sur les arrêtés SPPL de la Trinité, Carnac et Crac'h

Dans le précédent bulletin nous vous avons décrit les méthodes employées par l'administration pour appliquer la servitude sur les espaces remarquables de ces communes. Malgré les défauts des projets ([voir notre avis sur Carnac par exemple](#)), les avis en majorité défavorables du public, les alertes d'autres associations, les observations des communes... le préfet a signé les 3 arrêtés (1 par commune). Il n'est pas étonnant qu'une vingtaine de recours gracieux (au moins) aient été déposés.

Travaux sur Landaul, la Demi-Ville est sacrifiée

La municipalité de Landaul est intervenue pour corriger le tracé de la SPPL sur 1 kilomètre environ afin éviter qu'il ne passe dans les marais depuis La pointe du Gouhel jusqu'au Brennec. Une mare à loutres a été très légèrement contournée, c'est un petit mieux... La mairie, le collectif La Loutre, l'ASA et bien d'autres avaient aidé à convaincre la commissaire enquêtrice et l'administration de ces nécessités.

Par contre aucune modification n'a été acceptée par l'Etat sur tracé de la Demi-Ville, tout aussi sensible. L'environnement est très sérieusement altéré dans ce secteur par des aménagements lourds-légers.

Notre action sur Landaul n'est donc qu'une demi réussite...

Recours sur les permis d'aménager la piétons-route de Belz – Appel du préfet

Sur Belz, l'Etat, le département et la commune ont réussi leur « coup ». La piétons-route est ouverte. A la demande de L'ASA et de plusieurs de ces membres, le Juge du TA de Rennes a annulé partiellement le permis d'aménager du secteur Pointe du Levein/Pen Mane Braz. Cette annulation ne concerne toutefois qu'une seule parcelle : la AD0001. Le préfet a fait appel de la décision du juge de Rennes. Nous ne nous désisterons pas.

Sur les autres permis d'aménager (Pointe de Kério/ Pointe du Levein et Pen Mané Bras/Pont Lorois le juge ne nous n'a pas donné raison et nous n'avons pas fait appel.

Les constructions sans permis faites par l'Etat et le département sur cette piétons-route de Belz ne sont toujours pas régularisées, malgré la [promesse de la DDTM56 et du préfet](#).

France culture s'intéresse au littoral

A l'occasion de 3eme conférence des nations unies sur l'océan qui se tiendra à Nice du 9 au 13 juin 2025, la rédaction de France Culture diffuse une série de reportages sur l'océan et le littoral. Le surtourisme, la montée des eaux, l'érosion... font parties des thèmes qui sont et seront abordés sur la radio. Ces thèmes font partie de nos préoccupations. Voici des liens vers des premiers podcasts :

[France Culture reportage sur la rivière de Crach](#)

[Journal de 7 heures de France Culture le 10 mars 2025](#) (3 minutes en fin de journal)

[France culture "peur sur le littoral"](#)

Refus d'agrément de l'association (par le préfet)

L'administration a attendu plus de 15 mois avant d'adresser au Tribunal Administratif de Rennes sa réponse à notre mémoire en instance. Le juge du TA a dû mettre en demeure le préfet, puis fixer une date de clôture du dossier pour que l'administration de l'Etat apporte enfin son avis sur notre mémoire... Elle l'a fait la veille de la clôture ! Nous allons nous dépêcher d'apporter au juge nos commentaires sur les observations faites par le préfet, dont certaines sont d'une particulière mauvaise foi.

L'objectif de l'ASA dans cette affaire est d'être reconnue pour pouvoir apporter plus fortement son point de vue sur les dossiers littoraux. L'un d'entre eux concerne les fameuses piétons-routes construites en bord de mer dans les espaces sensibles. Le caractère perturbateur de ces ouvrages est maintenant prouvé. La vieille loi de 1976 sur les servitudes littorales de passage des piétons est environnementalement obsolète mais l'Etat continue de créer, à marche forcée, des portions de ce qui deviendra sans aucun doute un GR qui finira englouti par les eaux. Nous contestons de nombreux tracés.

Notre action est légitime. Pourquoi suscite-t-elle tant d'hostilité de la part de l'Administration ?

Le billet du 1er trimestre 2025

C'est encore votre président qui, ce trimestre, vous apporte ses observations.

Cela concerne la piétons-route du SACH à Etel. Comme indiqué plus haut, le projet « SACH » d'Etel a été initié en 2021 par un financement des études attribué à la municipalité par l'Etat (118K€ sur le Plan de Relance chapitre

France vue sur mer). J'ai assisté des membres de notre association lors d'une réunion sur le terrain et demandé très explicitement aux administrations s'il était prévu :

- D'inscrire ce tracé asservi au PDIPR
- De l'intégrer au futur GR34

Aucune information ni confirmation ne m'a été donnée sur ce point. J'attendais pourtant, au minimum, un commentaire sur l'objectif initial affiché par le [CEREMA](#) pour ce projet : « *Cette nouvelle portion du sentier du littoral permettra de rejoindre le GR34* », [lit-on dans les documents](#).

Bien évidemment « l'intégration » au GR34 n'est pas ostensiblement affichée. Mais il ne fait aucun doute que la portion fera partie d'un réseau et que la conception du tracé de la servitude tient compte de cet objectif en lien avec le GR dès la conception. Ce n'est pas normal.

Par ailleurs il m'a été très clairement confirmé lors de la réunion que ce projet ne créerait aucun nouvel accès à la mer. Nous sommes bien loin de l'esprit de la loi de 1976...

Une fois de plus nous constatons l'inadéquation entre l'outil « servitude » et l'objectif poursuivi. Seule l'expropriation permettrait d'asseoir clairement cette piétons-route, car c'est bien ce type de voirie qui est visiblement envisagé ! Je l'ai dit et répété lors de cette réunion, sans effet bien entendu.

Passage des Canards Siffleurs

Arrivés à l'automne, quelques groupes sont encore là mais la plupart sont repartis vers le Nord (Ecosse, Islande, Norvège, Sibérie....) pour nicher. Le cri du mâle est particulier et ressemble à un sifflement, d'où son nom. L'oiseau est un peu plus petit que les tadornes ou les colverts qu'il fréquente couramment. Le mâle se reconnaît à sa tête rousse et son ventre blanc. Comme chez le colvert, la canne est plutôt brune avec également un ventre blanc.

Il se nourrit principalement de végétaux mais aussi d'insectes. C'est un animal grégaire, relativement sociable moyennement craintif. Son état de conservation n'est pas préoccupant.

Il vit relativement vieux, une bonne quinzaine d'année dit-on.

Chez nous il adore se reposer et se nourrir dans les estuaires et dans les zones protégées. On le trouve fréquemment l'hiver sur la rivière d'Etel.



Veillons à ne pas le déranger !

Le président

Ronan Goavec

Membres du bureau de l'ASA (Association Sentiers d'Avenir) :

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les bulletins d'information, merci de nous prévenir à l'adresse suivante : accueil@sentiersdavenir.fr